

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 22/10/2024
DECISION N° 20241022_B_126

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET
Était absent : Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Convention de mise à disposition de parcelles de terrain sur la commune de
Pont Salomon à passer avec la SAFER**

Le Bureau,

N° 20241022_B_126

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition des biens désignés ci-dessous :

Lieu-dit	Section	N	Surface
Le Garet	AH	0023	28 a 02 ca
Le Garet	AH	0023	28 a 01 ca
Total			56 a 03 ca

- Du 1/01/2025 au 31/12/2030
- Redevance annuelle : 50,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 22 octobre 2024



Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241022-20241022_B_126-AU
Reçu le 10/02/2025